Les Outils Numériques de Compensation (ONC)

des troubles du langage écrit

FORMATIONS 2021

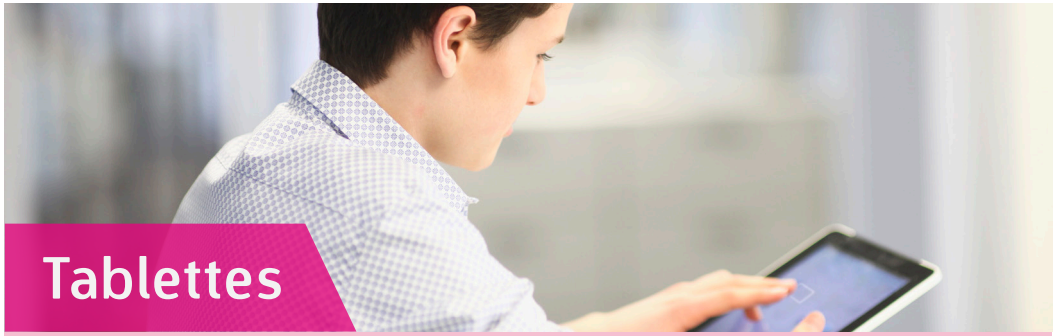

Tablettes

27 sept. 2021 | Hérouville St-Clair | 200€ + 20€ de frais de dossier | 20 max.

Formatrice(s)

Caroline Delloye (et Christelle Bolloré), orthophoniste(s)

Public

Tout public ayant suivi le module formation initiale ou équivalent, et étant familiarisé avec l'utilisation de la tablette.

Objectifs

Cette formation vous permettra de :

- Connaître les différents types de matériels existants
- Maîtriser l'utilisation des applications les plus pertinentes en vue d'accompagner le patient dans la mise en place et l'apprentissage de l'utilisation de son matériel.

Programme

9h30-12h30 (avec pause)

- Partage d'expériences et de questionnements
- Présentation des différents types d'applications existantes en fonction du trouble à pallier, manipulation des principales applications et exploration approfondie de leurs fonctionnalités : sur Ipad, sur tablette Androïd.
- Aides à la lecture

13h30-17h30 (avec pause)

- Suite présentation des différents types d'applications existantes en fonction du trouble à pallier, manipulation des principales applications et exploration approfondie de leurs fonctionnalités : sur Ipad, sur tablette Androïd.
- Aides à la transcription
- Cartographie mentale

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse des expériences
- Présentation des avantages/limites du support tablette
- Présentation des applications
- Manipulation par les stagiaires des applications téléchargées
- Remise de supports de formation (formats papier et numérique)

Les participants doivent apporter :

- Une tablette et son chargeur (Androïd ou Apple)
- Une rallonge ou multiprise électrique.

Perfectionnement logiciels PC

12 oct. 2021 | Hérouville St-Clair | 200€ + 20€ de frais de dossier | 20 max.

Formatrice(s)

Caroline Delloye (et Christelle Bolloré), orthophoniste(s)

Public

Tout public ayant suivi le module logiciels PC ou équivalent, ou ayant acquis des compétences similaires par une pratique suffisante, et ayant téléchargé et utilisé les logiciels concernés.

Objectifs

Cette formation vous permettra de :

- Revoir et manipuler les différentes fonctionnalités des logiciels,
- Revenir sur les éventuelles difficultés rencontrées,
- Maîtriser les procédures de paramétrages les plus adaptés à chaque patient

Programme

9h30-12h30 (avec pause)

- Partage d'expériences et de questionnements
- Révision des connaissances

13h30-17h30 (avec pause)

- Révision des fonctionnalités approfondies des différents logiciels

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse d'expériences
- Questionnaire d'évaluation des connaissances et correction commune
- Exercices de manipulation des logiciels installés sur votre ordinateur portable

Les participants doivent apporter :

- Un ordinateur portable sur lequel sont installés les logiciels (version démo ou définitive). Word souhaité.
- Un micro-casque pour la reconnaissance vocale (de préférence de port USB),
- Un scanner (de préférence portable de type IriScan Book ou IriScan Mouse),
- Une rallonge ou multiprise électrique.

Bilan de réadaptation numérique et études de cas

29 juin 2021 | Hérouville St-Clair | 120€ + 20€ de frais de dossier | Illimité

Formatrice

Caroline Delloye, orthophoniste

Public

Tout public ayant suivi le module logiciels PC ou équivalent, ou ayant acquis des compétences similaires par une pratique suffisante, et ayant téléchargé et utilisé les logiciels concernés.

Objectifs

Cette formation vous permettra de :

- Savoir préconiser les outils les plus adaptés à chaque patient,
- Maîtriser la démarche d'évaluation préalable à la mise en place d'un outil numérique de compensation,
- Savoir rédiger un compte-rendu de bilan de réadaptation numérique

Programme

9h30-12h30 (avec pause)

- Partage d'expériences et de questionnements
- Évaluation de réadaptation informatique : composantes du bilan

13h30-17h30 (avec pause)

- Évaluation de réadaptation informatique : proposition d'une trame de compte-rendu
- Études de cas

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse d'expériences,
- Présentation du bilan de réadaptation numérique et transmission d'une trame de compte–rendu,
- Études de cas
- Remise de supports de formation (formats papier et numérique)

Les participants doivent apporter :
Une étude de cas

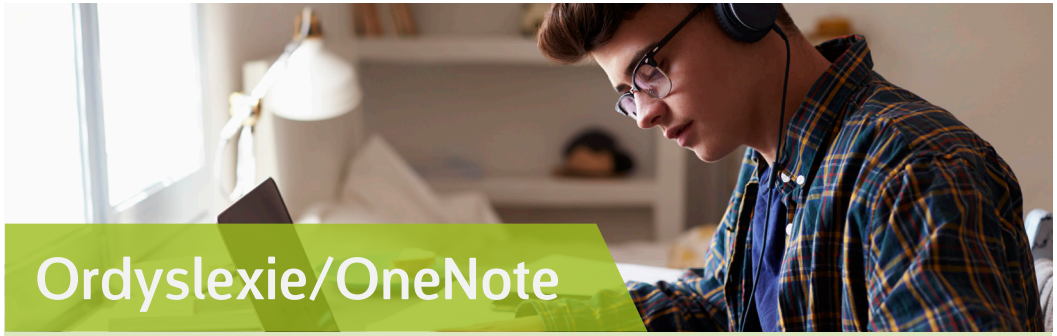

Ordyslexie/OneNote

5 fév. 2021 | Hérouville St-Clair | 200€ + 20€ de frais de dossier | Selon capacité de la salle

Formatrice(s)

Christelle Bolloré (et Caroline Delloye),
orthophoniste(s)

Public

Tout public susceptible de participer au suivi de la mise en place d'un Ordyslexie ou désirant se former à l'utilisation du logiciel One Note

Objectifs

Cette formation vous permettra de :

- Connaître les conditions d'attribution et les principes d'utilisation de l'Ordyslexie,
- Maîtriser l'utilisation du logiciel One Note

Programme

9h30-12h30 (avec pause)

- Partage d'expériences et de questionnements
- Présentation de l'outil Ordyslexie

13h30-17h30 (avec pause)

- Présentation et manipulation du logiciel OneNote

Méthodologie

- Questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques
- Partage et analyse d'expériences
- Exercices de manipulation de One Note
- Remise de supports de formation (formats papier et numérique)

Les participants doivent apporter :

- Un Ordyslexie ou un ordinateur portable équipé de One Note

CONDITIONS GENERALES DE VENTE-FORMATION PROFESIONNELLE CONTINUE

1- MODALITES D'INSCRIPTION

1.1 L'inscription à la Formation auprès de l'Organisme de Formation s'effectue :
- soit par l'envoi par courrier de la fiche d'inscription complétée et signée par le stagiaire
- soit par courriel à l'adresse suivante formation@normandie-pediatrie.org

Toute inscription, précédée ou non d'une réservation téléphonique, doit faire l'objet d'une confirmation écrite par courrier ou courriel ou bulletin d'inscription. En retour de ce document, un accusé de réception de l'inscription sera adressé à l'établissement ou aux personnes exerçant dans le secteur libéral ou aux particuliers.

1.2 Pour chaque formation dispensée par l'organisme de formation, un nombre minimum et maximum de stagiaires est admis. Les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre optimum est atteint. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets et réglés.

1.3 Une inscription en surnombre est reportée après accord sur un autre.

2-DEROULEMENT DE LA FORMATION

2.1 Convention
La convention est envoyée à l'établissement ou au stagiaire à réception du bulletin d'inscription au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

2.2 Convocation
Une convocation est adressée à l'établissement deux semaines avant le début de la formation. Les horaires et le lieu seront précisés sur la convocation (un plan d'accès joint).

2.3 Evaluation
A l'issue de la formation, un questionnaire permet d'évaluer la conformité de la formation réalisés avec les objectifs et le contenu du programme prévus.

2.4 Attestation de formation
Une attestation de présence est envoyée à l'établissement ou au stagiaire à l'issue de la formation.

2.5 Facturation
A l'issue de la formation, la facture est adressée à l'établissement ou stagiaire en cas d'inscription individuelle.

3- MODALITES DE FORMATION

3.1 L'organisme de formation est totalement libre d'utiliser les concepts, méthodes et outils pédagogiques de son choix. La forme et le contenu des outils pédagogiques sont prévus par l'organisme de formation.

3.2 La documentation et les annexes documentaires fournis pendant la formation ont pour seul objet de compléter la prestation de formation et n'engagent en aucun cas l'organisme de formation sur leur exhaustivité. L'organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation envers le stagiaire postérieurement à la formation.

3.3 La formation peut être assurée dans les locaux de l'organisme de formation ou dans d'autres locaux dans les conditions qu'il détermine. Dans tous les cas, les stagiaires qui participent à la formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux.

4- TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENTS

4.1 Les conditions tarifaires des formations figurent sur le catalogue de formations. Les prix des formations sont indiqués TTC sur tous les supports.

4.2 Un acompte de 30% de la somme totale est demandé lors de l'inscription. Le paiement des sommes restant dues s'effectue en une seule fois le jour de la formation ou à l'issue de la formation à réception de la facture –par chèque ou virement bancaire. Toute formation commencée est due en totalité.

4.3 En cas de règlement de la formation prise en charge par l'organisme collecteur agréé dont il dépend, il appartient au stagiaire de : - faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande, - indiquer explicitement sur le bon d'inscription cette demande de prise en charge et de joindre à l'organisme de formation une copie de l'accord de prise en charge, - s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme collecteur qu'il aura désigné. 3.4 En cas de retard de paiement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le stagiaire puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

5- ANNULATIONS-REPORT-CONSEQUENCES FINANCIERES

5.1 Annulation, report par le stagiaire

5.1.1 Toute demande d'annulation ou report doit être signalée immédiatement et confirmée par écrit par le stagiaire (courrier, ou e-mail comprenant un accusé de réception électronique). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

5.1.2 L'organisme de formation facturera les dédits suivants à l'acheteur de la formation : En cas de renonciation du stagiaire dans les 15 jours précédant la date de réalisation de l'action de formation, sauf cas de force majeure dûment reconnue, les frais de dossiers seront acquis à l'organisme de formation à titre de dédommagement. Toute demande d'annulation devra être communiquées auprès de Normandie Pédiatrie par courrier électronique (formation@normandie-pediatrie.org). En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié, et l'intégralité des sommes dues correspondant à l'action de formation entamée est conservée par l'organisme formateur. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié.
Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE-FORMATION PROFESIONNELLE CONTINUE

5.2 Annulation, report par l'organisme de formation

5.2.1 Les formations étant organisées sous réserve d'un minimum de participants pour chacune d'entre elles, l'organisme de formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la formation jusqu'à 3 jours ouvrés de la date prévue pour son commencement. L'organisme de formation en informe le commanditaire par tout moyen utile (téléphone, courrier électronique).

5.2.2 En cas d'absence du formateur, l'organisme de formation s'engage à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la prestation de formation. L'organisme de formation s'oblige en outre à remplacer le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de formateur n'interrompt pas le bon déroulement de la prestation de formation ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

5.2.3 L'organisme de formation peut être contraint d'annuler une formation pour cas de force majeure. En cas d'annulation du fait de Normandie Pédiatrie, les sommes versées par le commanditaire à titre d'acomptes lui seront remboursées intégralement à la hauteur de l'acompte versé.

5.2.4 Dans tous les cas d'annulation visés par le présent article, et à défaut d'accord sur le report du stage pour d'autres dates, l'organisme de formation procèdera seulement au remboursement du prix de la formation déjà réglé par le stagiaire, à l'exclusion de tout autre coût (liste non exhaustive : transport quel qu'il soit, hébergement, frais annexes, toute autre réservation, prise de congés, RTT ou autres préjudices indirects, etc…).

6- RESPONSABILITES

6.1 Limitation de responsabilité
En tout état de cause, et d'une manière générale, au cas où la responsabilité de l'organisme de formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le stagiaire au titre de la formation concernée.

6.2 Dans le cas d'un stage soumis à validation

6.2.1 L'inscription au stage de formation ou la seule présence du stagiaire au stage de formation n'entraîne aucunement une automaticité d'obtention du titre/diplôme/brevet rattaché à la formation.

6.2.2 L'évaluation du stagiaire relève de l'appréciation souveraine de l'organisme de formation. En cas d'invalidation du stage, le stagiaire demeure tenu de payer l'intégralité du coût de la formation.

6.3 Surveillance – Sécurité

6.3.1 Pour les locaux, qui n'appartiennent pas à l'organisme de formation ou qui ne sont pas gérés par l'organisme de formation, ce dernier ne peut être tenu pour responsable lors de la formation des vols ou dommages portant sur les biens appartenant au stagiaire. Dans cette hypothèse, l'organisme de formation, ne peut être regardé comme ayant la qualité d'un aubergiste/hôtelier, au sens des articles 1949 et suivants du Code civil.

6.3.2 Pour les locaux appartenant à l'organisme de formation ou gérés par lui, la responsabilité de l'organisme de formation est déterminée dans les conditions suivantes :

- 6.3.2-1 Il convient de considérer que l'organisme de formation n'est en aucun cas responsable des vols ou dommages portant sur les biens appartenant au stagiaire.

- 6.3.2-2 La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier, ne peut être invoquée par le stagiaire pour tous les vols ou dommages qui arrivent par la force majeure ou de la perte de la nature ou d'un vice de la chose elle-même ou encore d'un manque de vigilance et de surveillance du stagiaire à ses effets personnels.

- 6.3.2-4 La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier, ne peut être encourue pour tout vol ou dommage du véhicule utilisé par le stagiaire dès lors que le parking où était stationné ledit véhicule est non clôturé et utilisable par n'importe quel automobiliste (cas où l'hôtelier n'en a pas la jouissance privative au sens de l'article 1954 du Code civil).

- 6.3.2-5 La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier ne peut être encourue pour tout vol ou dommage du véhicule utilisé par le stagiaire qu'en cas de faute caractérisée, uniquement sur un parc de stationnement privatif et clôturé et dans la mesure où l'aubergiste/hôtelier s'est expressément engagé à assurer une surveillance particulière.

- 6.3.2-6 La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier, ne peut être encourue si le stagiaire ne déclare pas l'importance des objets de valeurs déposés entre les mains de l'aubergiste/hôtelier. Dans tous les cas, il est fortement conseillé au stagiaire de ne prendre aucun objet de valeur pendant le déroulement du stage.

- 6.3.2-7 La responsabilité de l'organisme de formation, en qualité d'aubergiste/hôtelier ne peut dépasser le coût des droits d'inscription au stage de formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE-FORMATION PROFESIONNELLE CONTINUE

7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 L'organisme de formation peut être amené à fournir au stagiaire une documentation retraçant l'essentiel de la formation suivie. Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, cette documentation et tout éventuel support, document, produit, remis ou imprimables dans le cadre d'une formation, ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'organisme de formation.

7.2 Seul un droit d'utilisation, à titre strictement personnel, est consenti au stagiaire. Le stagiaire s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'organisme de formation en cédant ou en communiquant les documents, issus de la formation, à un concurrent de l'organisme de formation.

7.3 L'organisme de formation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

8- INFORMATIQUES-DONNEES PERSONNELLES

8.1 Les données personnelles collectées par NORMANDIE PEDIATRIE, responsable de traitement, sont utilisées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 et au RGPD(UE) 2016/679. Elles sont utilisées à seules fins de procéder aux inscriptions des personnes au stage de formation proposé par NORMANDIE PEDIATRIE, à des fins de statistiques et pour répondre aux sollicitations et demandes diverses des stagiaires. Cette collecte est licite et loyale, les données personnelles sont adressées uniquement au personnel chargé de l'organisation des stages de formation. En aucun cas, elles ne sont adressées à des tiers non autorisés. Elles sont conservées 5 ans puis détruites.

8.2 Votre confiance est importante à nos yeux. Pour cette raison, vos données personnelles sont stockées de manière confidentielle et sécurisée. Les mesures techniques et organisationnelles ont été mises en place pour les protéger contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération ou divulgation à des tiers non autorisés.

8.3 Vous pouvez accéder aux données vous concernant, vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, de suppression, d'oubli. (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre DPO via l'adresse mail suivante : **contact-dpo@normandie-pediatrie.org**.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (**https://www.cnil.fr/fr/plaintes**) ou par voie postale.

9- DISPOSITIONS GENERALES

9.1 Les CGV Conditions Générales de Ventes sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'organisme de formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

9.2 Si l'une des quelconques des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

9.3 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

9.4 L'organisme de formation et le stagiaire exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne sauraient notamment être interprétées comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

10- DROIT APPLICABLE RESOLUTIONS AMIABLE DES LITIGES JURIDICTION COMPETENTE

10.1 Les CGV sont soumises aux dispositions de la loi Française.

10.2 En cas de litige découlant de la conclusion, de l'interprétation de l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

10.3 A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel chaque

Normandie Pédiatrie
Ressources et Appui au parcours de Santé

3 rue du Dr Laënnec
14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. : 02 31 15 53 70
normandie-pediatrie.org

Inscription

Modalités

- **Pré-inscription obligatoire** (nombre de place limité pour certains modules).
- Formations proposées aux professionnels de santé membres de Normandie Pédiatrie animé par AR NormanDys. **La qualité de membre de Normandie Pédiatrie** s'acquiert par la signature de la **charte du professionnel de santé**. Ce document est téléchargeable sur le site **de Normandie Pédiatrie** ou il peut vous être adressé sur simple demande au secrétariat.
- Normandie Pédiatrie - AR NormanDys est enregistré comme prestataire de formation auprès de la DIRECCTE BN - N° de prestataire : 25 14 02711 14. **Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.**
- Normandie Pédiatrie est **référencé et certifié Datadock**. Nos formations répondent en effet aux **six critères de qualité** déclinés en 21 indicateurs définis par la loi du 5 mars 2014 et le décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatifs à la formation, assurant la capacité de notre organisme à réaliser des prestations de qualité tant pour les structures que pour les professionnels bénéficiaires de nos programmes de formation.
- **Les formations proposées sont donc susceptibles d'être prises en charge par le FIFPL en effectuant votre demande sur le site https://www.fifpl.fr/**
- Bulletin de pré-inscription à retourner accompagné **de l'attestation URSSAF 2019/2020** pour les libéraux.
- Formations organisées sous réserve d'un minimum de participants pour chacune d'entre elles.
- Les participants sont tenus d'assister à l'intégralité du module de formation choisi.
- À réception du bulletin de pré-inscription, **une convention de formation** vous est adressée par courrier ou courriel. **Un acompte de 30%** du montant total de la formation vous est alors demandé afin de confirmer votre inscription.
- Pré-inscription par écrit à l'adresse suivante : Normandie Pédiatrie - AR NormanDys, 3 rue du Docteur Laënnec - 14200 Hérouville Saint-Clair, **ou par mail** à : **formation@normandie-pediatrie.org**

Etablissement/structure

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Personne en charge de l'inscription : .....

Stagiaire

Nom : ..... Prénom : .....

Profession/Fonction : .....

Statut : ☐ Salarié ☐ Libéral

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Tarifs unitaires 2021*

MODULE	Date(s)	Lieu	Tarif	Frais de dossier	Coût Total
☐ MODULE INITIAL	23 nov. 2020 23 mars 2021	Rouen	120€	20€	140€
☐ LOGICIELS POUR PC	7/8 juin 2021	Hérouville St-Clair	380€	20€	400€
☐ TABLETTES	27 sept. 2021	Hérouville St-Clair	200€	20€	220€
☐ PERFECTIONNEMENT LOGICIELS PC	12 oct. 2021	Hérouville St-Clair	200€	20€	220€
☐ BILAN DE RÉADAP-TATION NUMÉRIQUE ET ÉTUDES DE CAS	29 juin 2021	Hérouville St-Clair	120€	20€	140€
☐ ORDYSLEXIE/ONENOTE	5 fév. 2021	Hérouville St-Clair	200€	20€	220€
				Net à régler	**€**

L'ensemble des programmes de formation ONC est susceptible de faire l'objet d'une demande de prise en charge au FIF PL.

*Ces prix intègrent les honoraires des formations, les différents supports (papiers et Clé USB) ainsi que les repas.

Pour tout complément d'informations, contactez-nous
par téléphone au : **02 31 15 53 70**
par mail : formation@normandie-pediatrie.org et/ou sur normandie-pediatrie.org

☐ Je confirme remplir les prérequis pour la (ou les) formation(s) choisie(s) (cf. parcours de formation).

☐ Je consens à transmettre mes données personnelles à seule fin de procéder à mon inscription à la formation indiquée et je reconnais avoir pris connaissance de l'art 8 des CGV faisant mention de la protection des données personnelles mise en place par l'organisme de formation.

Signature du responsable et/ou cachet de l'établissement

La signature du présent bulletin de pré-inscription vaut acceptation des conditions de vente énoncées page précédente.

Normandie Pédiatrie
Ressources et Appui au parcours de Santé

Notes

Modalités

Normandie Pédiatrie

Ressources et Appui au parcours de Santé

3 rue du Dr Laënnec
14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. : 02 31 15 53 70

www.normandie-pediatrie.org

ars Agence Régionale de Santé Normandie